











	Horaires de l'école : de 8H20 à 11h50 et de 13h30 à 16h00, le lundi, mardi, jeudi, et vendredi. <u>Le mercredi il n'y a pas d'école.</u> L'accueil a lieu à partir de 8h10 et de 13H20. Les portes seront fermées à 8H30 et à 13H35. Merci de bien respecter les horaires.
	Equipe enseignante : Classe de TPS/PS : Mme Burrus (directrice) Classe de MS/GS : Mme Briard Mmes Ogé et Régulère : Atsems
	Vacances scolaires : <u>Toussaint</u> : du vendredi 20 octobre après la classe au matin du lundi 6 novembre. <u>Noël</u> : du vendredi 22 décembre après la classe au matin du lundi 8 janvier . <u>Hiver</u> : du vendredi 23 février après la classe au matin du lundi 11 mars.. <u>Printemps</u> : du vendredi 19 avril après la classe au matin du lundi 6 mai . <u>Été</u> : à partir du vendredi 5 juillet au soir. - Pont de l'Ascension : Il n' y aura pas classe du mardi 7 mai après la classe au lundi 13 mai au matin. - Jours fériés : lundi 1 avril, lundi 20 mai.
	Absences : les parents doivent <u>impérativement</u> prévenir le jour même la maîtresse de toute absence de leur enfant. Ils doivent venir chercher leur enfant à l'école pour une absence en cours de journée. En aucun cas, un enfant ne quittera l'école seul durant les cours.
	Retards : les parents veilleront à ce que leur enfant arrive à l'heure. Les retards perturbent le travail de l'enfant et de la classe.

	Relations parents - enseignants : les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte.
	ENT One : c'est le lien entre les parents et les enseignants. Il est à privilégier pour toute demande. Toutes les feuilles distribuées aux enfants seront transmises dans une pochette à leur nom. Elles doivent être signées par les parents, après que ceux-ci en auront pris connaissance.
	Parasites : aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leurs enfants.
	Coopérative scolaire : la coopérative scolaire est une contribution financière de chaque famille à la vie de l'école, elle est à régler de préférence, par chèque, à l'ordre de la coopérative scolaire de Roville Devant Bayon. Le montant de la coopérative est de 18 € pour 1 enfant, 32 € pour 2 enfants scolarisés dans la même école.
	Assurance : toutes les familles doivent être en possession d'un contrat d'assurance responsabilité civile qui couvre les dommages causés à autrui par leur enfant ; toutefois pour une activité à caractère facultatif (sortie, séance récréative...), une assurance INDIVIDUELLE CORPORELLE est obligatoire. Vous devez donc : - soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est garanti à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle. - soit souscrire une assurance scolaire qui complète votre contrat familial.

	Rappel : Le plan Vigipirate est toujours actif : il est important d'éviter tout attroupement devant l'école. De plus, les enfants seront confiés uniquement aux personnes nommées par la famille. Les photos prises durant les manifestations scolaires de l'année sont d'usage privé et ne doivent pas être diffusées sur les réseaux sociaux.
	Coordonnées de l'inspection de Neuves-Maisons/Villers Inspectrice : Madame Gilliane Simonin Inspection de la circonscription de Neuves Maisons/Villers 15 bis rue du Général Leclerc 54230 NEUVES-MAISONS Tel : 03 83 93 56 94
	Dates importantes : Réunion de rentrée pour les 2 classes : <u>vendredi 22 septembre à 17h.</u> Dans la mesure du possible, la réunion se tiendra sans enfant. Si vous ne pouvez y assister, merci de nous le faire savoir via la messagerie ONE. Une réunion, d'information concernant les modalités des élections des représentants de parents d'élèves se déroulera le mardi 12 septembre à 17h à l'école de Roville. Si vous ne pouvez assister mais que vous souhaitez vous présenter, merci de nous le faire savoir avant cette date. Les manifestations telles que veillée de Noël ou fête des écoles et les projets pour l'année en cours vous seront détaillées lors des réunions de rentrée.

Ce document est à conserver toute l'année et à ne pas jeter sur la voie publique, merci .

